



FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TERMINAL CARTE BLEUE

SAGEM CAD30 UCR

CE TERMINAL BANCAIRE EST A LA **NORME PCI-PED ET BULLETIN 10**
VOIR LE SITE DU GIE (www.cartes-bancaires.com) POUR CONSULTER LA LISTE DES AGREMENTS

Les codes d'initialisation de votre terminal CB à la norme EMV V5.2 sont à demander à votre banque puis à retourner avec ce document :

**CONTRAT POUR AUTOMATE CLASSE 2.1 MODE ADM (ERT 42)
DISTRIBUTEUR OU AUTOMATE JETONS**

LES ELEMENTS DE CE TABLEAU DOIVENT ETRE RENSEIGNES IMPERATIVEMENT

(CHAQUE TRAIT CORRESPOND A UN CHIFFRE)

Numéro commerçant ou numéro de contrat :	_ _ _ _ _
Code banque :	_ _ _ _
Numéro d'appel du centre de télé paramétrage : (PAD Exemple : 08 36 06 44 44)	_ _ - _ - - _ - - _ - -
Numéro de centre (196 ...) :	_ _ _ _ _
Plusieurs distributeurs sur le même compte ? :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
N° logique EMV ou N° de rang :	_ _ _ (défaut : 0 0 1)
Téléphone du responsable de votre compte :	_ _ - _ - - _ - - _ - -
Responsable de l'ouverture du contrat :
Téléphone de votre centre monétique :	_ _ - _ - - _ - - _ - -

IMPORTANT !!! : LE NUMERO COMMERCANT NE DOIT ETRE EN AUCUN CAS LE MEME QUE VOS TPE. LES CONFIGURATIONS DE CES CONTRATS NE SONT PAS COMPATIBLES AVEC LES TERMINAUX BANCAIRES POUR AUTOMATES.

LE CONTRAT DOIT ETRE OUVERT EN MODE ADM (type de paiement ou ERT en 42).

INFORMATIONS CONCERNANT LE TERMINAL BANCAIRE

Pour demander l'autorisation de paiement, votre terminal n'appelle pas systématiquement les serveurs d'autorisation. C'est votre banque qui définit le seuil de l'appel. Pour éviter une facture téléphonique élevée, il faut négocier avec votre banque le meilleur seuil. La plupart des banques acceptent un seuil de 20 euros .